

PROTECTION
DE L'ENFANCE



CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Etat des travaux de la commission permanente « Amélioration de la connaissance en protection de l'enfance et développement de la recherche »

Pour l'Assemblée plénière du 21 juin 2017

et présenté au Bureau du 14 juin 2017



Enjeux opérationnels

Disposer de données nationales prioritaires préalablement définies (notamment sur les violences et les maltraitances faites aux enfants). Identifier les bonnes pratiques professionnelles.

Actions opérationnelles :

2 séances de la commission se sont d'ores et déjà tenues les 27 mars et 1^{er} juin 2017.

1/ Action 1 : Proposer des données prioritaires à recueillir pour mieux connaître et piloter la politique publique de protection de l'enfance (dans le domaine de la santé, dans le domaine du repérage des maltraitances, dans le domaine de la prise en charge, dans le domaine budgétaire...) :

→ **1^{ère} séance le 27 mars 2017 :**

Résumé des échanges :

- Discussion autour de la feuille de route : définition des données prioritaires en protection de l'enfance avec une entrée par champ/domaine : santé, handicap, social... et avec une entrée par les publics (définir les publics à prioriser, notamment les MNA).
- Travail sur les données provenant des CRIP
- Croisement entre les données PJJ et ASE (cf. Décret (en cours) pris en application de l'article 6 de la loi du 14 mars 2016 portant sur la transmission des informations relatives aux mesures PJJ)
- Données comparatives entre pays : définition des données permettant une comparaison de la politique de PE avec d'autres pays

Constats partagés :

- Nécessité de prioriser les données en PE
- Manque de visibilité sur l'activité des CRIP au niveau national
- Manque de données comparatives au niveau international

→ **2^e séance le 1^{er} juin 2017 :**

Plusieurs auditions d'instances de production de données réalisées lors de cette 2^e séance :

- Présentation du 11^{ème} rapport annuel au gouvernement et au parlement, avec distinction des données portant sur maltraitance/danger/PE et présentation des préconisations (concernant les données chiffrées portant sur la maltraitance, le danger et la protection de l'enfance), par l'ONPE
- Premiers résultats de l'enquête Virage, par l'INED - Virage
- Les données du SSMSI, par le SSMSI
- Les données du Snated, par le SNATED
- Les données Drees et estimations ONPE, par la Drees et l'ONPE
- Les données Pupilles, par l'ONPE
- Le dispositif « Olinpe », par l'ONPE

Constats partagés :

- Discuter des préconisations proposées par l'ONPE dans le cadre de son 11^e rapport au gouvernement et au parlement
- Des données sont disponibles sur les enfants repérés et les enfants protégés : nécessité de préciser les chiffres clés concernant ces enfants, notamment en ce qui concerne l'enquête CVS de l'INSEE/ONDRP et l'ensemble des domaines du ministère de la Justice

- Comment introduire dans les études sur des populations générales (tels que Virage ou Elfe) des questionnements liés à la PE ?
- Comment ces études peuvent produire de la connaissance sur la protection de l'enfance (Quels chiffres clés et quels sont les langages d'interprétation de ces chiffres clés) ?
- Quelle évolution de ces chiffres clés ?

2/ Action 4 : Commenter les données chiffrées provenant de différentes instances (par exemple, les chiffres police et gendarmerie) et faire des préconisations pour améliorer l'articulation des données entre les différentes instances :

↳ **1^{ère} séance le 27 mars 2017 :**

Résumé des échanges :

- Dans le 11e rapport de l'ONPE, des préconisations ont été formulées et pourraient être discutées au sein de cette commission. L'objectif étant *in fine* que certaines de ces propositions soient ensuite soutenues par le CNPE
- Les acteurs non membres de la commission mais concernés par les préconisations pourront être invités aux réunions de la commission

Constats partagés :

- Difficulté à analyser et commenter les données chiffrées provenant de certaines instances
- Nécessité de viser une meilleure articulation des données

↳ **2^e séance le 1^{er} juin 2017 : cf. résumé et constats partagés de l'action 1.**

**Proposition de la commission concernant les actions 1 et 4
approuvée par le Bureau du 14 juin 2017 :**

- Poursuivre la réflexion sur la question des chiffres clés nationaux récurrents (ceux dont on dispose et ceux dont il faudrait disposer en complément) et de leur évolution => Il est suggéré que l'ONPE fasse une proposition, travaillée éventuellement avec quelques participants à la séance du 1^{er} juin, à la prochaine commission de septembre.

=> Poursuivre les auditions d'instances de production de données.

=> Champ encore à explorer : la santé

3/ Action 2 : Proposer des outils de recensement des données liées à la mise en œuvre des commissions d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (nombre d'enfants dont la situation est examinée, nombre d'avis confirmant le délaissement de l'enfant...) :

↳ **1^{ère} séance le 27 mars 2017 :**

Résumé des échanges :

- Rappel de la mise en place, suite à la loi du 14 mars 2016, des commissions pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles d'examen de la situation des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (Article L. 223-1 du code de l'action sociale et des familles - [Décret n° 2016-1639 du 30 novembre 2016](#)).
- Il est prévu que : « Un recensement annuel des situations examinées et des suites données est réalisé par le responsable du service départemental de l'aide sociale à l'enfance et transmis à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance mentionné à l'article L. 226-3-1 ».

Constats partagés :

- Nécessité de disposer d'un état des lieux de la mise en place des commissions
- Nécessité de connaître l'activité des commissions

↪ **2^e séance le 1^{er} juin 2017 :**

Action non abordée lors de la 2^e séance de la commission. Sera travaillée lors des prochaines séances.

Propositions de la commission approuvées par le Bureau du 14 juin 2017 :

- Réaliser au 2nd semestre un état des lieux de la mise en place des commissions (par l'ONPE) : calendrier à réaliser (cet état des lieux sera présenté à la dernière séance 2017 du Bureau qui se tiendra le 30 novembre).
- Définir les données à recenser et à transmettre à l'ODPE afin d'homogénéiser entre les Départements le recensement qui sera effectué sur la base de l'article D. 223-2.

4/ Action 3 : Définir des axes de recherche nationaux en protection de l'enfance et repérer les réseaux de recherche auxquels le CNPE pourrait s'adresser :

↪ **1^{ère} séance le 27 mars 2017 :**

Résumé des échanges :

Des échanges se sont tenus entre les membres de la commissions sur les axes de recherche qui pourraient être étudiés (adoption, sortie des dispositifs, santé, prévention...) et sur les réseaux potentiels sur lesquels s'appuyer (l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Haute autorité de santé (HAS), la Société française de médecine physique et de réadaptation (SOFMER), l'INSERM...)

Constats partagés :

- Nécessité d'avoir un état des lieux des recherches menées en protection de l'enfance (en cours et sur les dernières années)
- Nécessité de sensibiliser les professionnels de santé sur la mise en place de projets de recherches en lien avec la protection de l'enfance
- Enjeux autour des sujets liés à l'adoption, la sortie des dispositifs, à la prévention précoce...

↪ **2^e séance le 1^{er} juin 2017 :**

Action non abordée lors de la 2^e séance de la commission. Sera travaillée lors des prochaines séances.

Proposition de la commission approuvée par le Bureau du 14 juin 2017 :

Susciter des recherches (notamment par les acteurs de la santé) dans le domaine de la protection de l'enfance (notamment sur le devenir des enfants adoptés et sur les échecs d'adoption)

=> *En fil rouge des travaux de la commission « connaissance en PE et recherche » :*
Analyser des méthodes d'évaluation des bonnes pratiques professionnelles sur des sujets identifiés par les organismes compétents.

Prochaine séance le vendredi 15 septembre – 14h-17h (salle 4232R - Montparnasse)